



## Dossier La gestion des déchets

> lire p.4-7



### Environnement

La continuité écologique  
> lire p8



### Bâtiments

Les avancées des travaux de la  
Résidence Pierre Simon et de la  
Maison de Santé de Suippes  
> lire p10-11



### Piscine

Les premiers Jeux Olym'Suippes  
> lire p18



### Communes

La fête du mouton  
à Sommepey-Tahure  
> lire p19

## Le printemps de la Communauté de Communes

Le printemps approche et les actualités de votre Communauté de Communes Fleurissent.

Dans ce nouveau numéro des Échos de l'Interco, vous trouverez en dossier la gestion des déchets, nouvelle compétence de la Communauté de Communes : une présentation du service, quelques conseils pour bien trier ses déchets ainsi qu'un rappel des jours de collectes et les horaires des déchetteries.

Vous retrouvez aussi les différentes manifestations à venir sur notre territoire, l'avancée des travaux engagés à la Résidence Pierre Simon et à la Maison de Santé, la mise en place du sentier pédagogique sur l'ancien site de pisciculture de la Cheppe et toutes les actualités concernant Suippes et sa Région.

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver toutes les informations, les actualités et les contacts des différents services et des communes du territoire sur le site de la Communauté de Communes de la Région de Suippes : [www.cc-regiondesuippes.com](http://www.cc-regiondesuippes.com)

Bonne lecture !

### La rédaction



mars 2020 - n°43

Directeur de la Publication :  
François MAINSANT

Rédaction et conception :  
Services communautaires

Crédits photos :  
Fotolia.com  
Alain HATAT  
Communauté de Communes  
de la Région de Suippes

Impression :  
Le Réveil de la Marne  
Dépôt légal Octobre 2012  
Tirage à 3500 exemplaires  
Magazine réalisé sur papier PEFC  
ISSN 2262-0508

La certification PEFC  
(Programme de reconnaissance  
des certifications forestières)  
garantit au consommateur  
que le bois qu'il achète provient  
de forêts gérées durablement.



sommaire



p.4-7 Dossier  
la gestion des déchets.  
p.8-9 Environnement  
Continuité écologique et  
assainissement.



p.10-11 Aménagement et travaux  
p.12 Urbanisme  
Le géoportail de l'urbanisme.



p.13 RAM - Les bébés trotteurs  
p.14-15 MSAP  
p.16 Médiathèque  
Le programme du printemps.  
p.17 Marne 14-18



p.18 Piscine  
p.19 Communes  
p.20-21 Conseils communautaires  
p.22 Armée  
Le 132<sup>ème</sup> BCAT devient  
le 132<sup>ème</sup> RIC  
p.23 Agenda

## > Personnel

Philippe BEY est le nouveau Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Région de Suippes depuis le 3 Février 2020.

.....

Nous souhaitons bonne retraite à Philippe RICHARD et nous le remercions pour son implication et son professionnalisme au sein de la Communauté de Communes. Florian FRANÇOIS, chargé des opérations voiries, des réseaux Eau Potable et Assainissement, et de la Défense Incendie, a pris la relève de M.RICHARD depuis le 7 octobre 2019.

.....

Eric FORMÉ a intégré l'équipe de la Piscine Intercommunale en qualité de technicien, en remplacement d'Arnaud BROUET, ancien technicien de la Piscine.

.....

Alexandre LAVIALLE a rejoint l'équipe de la Piscine Intercommunale en tant que Maître-Nageur-Sauveteur suite au départ de David LESSEINE.

.....

Karine ARNOULD, Séverine BERTHO, Maria Isabel REDOLFI, Iran BOUCHER, Cindy PETER et Léa ROCHE font partie désormais des équipes de la Communauté de Communes et constituent le service **Gestion des déchets** suite à la dissolution de GEOTER et à la reprise en direct de la compétence gestion des déchets.



> Remplacement des compteurs d'eau potable et déploiement de la télé-relève

Dans le cadre du contrat de délégation du service public d'eau potable, la société SAUR doit procéder au remplacement de l'ensemble du parc de compteurs.

Les nouveaux compteurs seront équipés d'une tête émettrice permettant la relève à distance. Un courrier d'information vous sera adressé à ce sujet. Il est important de prendre rendez-vous auprès de l'opérateur.

## > Carnet rose

Guillaume SARNELLI, chargé de l'Urbanisme et du Développement Economique est l'heureux papa du petit Arsène né le 14 Février 2020. Félicitations aux parents !

# > La gestion des déchets: nouvelle compétence communautaire



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Gestion des déchets revient à la Communauté de Communes.

Mesdames **Karine Arnould** et **Séverine Bertho** (anciennement à GEOTER) ont rejoint les équipes de la Communauté de Communes ainsi que le **personnel des déchetteries** de Suippes, Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Hilaire-le-Grand, Bussy-le-Château, Sommepey-Tahure et Tilloy et Bellay. Désormais le service Gestion de déchets se trouve au siège de la Communauté de Communes, 15 place de l'Hôtel de Ville à Suippes.

## De nouvelles cartes déchetteries pour les particuliers et les professionnels

Les nouvelles cartes sont disponibles depuis le 21 janvier.

Nous vous rappelons que vous pouvez l'obtenir en vous présentant au bureau de la Communauté de Communes situé 15 place de l'Hôtel de Ville à Suippes ou par simple envoi d'un justificatif de domicile au courriel : [dechets@cc-regiondesuippes.com](mailto:dechets@cc-regiondesuippes.com)



Cette nouvelle carte a pour but de simplifier le travail du gardien, et le suivi des demandes d'enlèvements, pour que vous puissiez toujours venir vider vos déchets sans que les bennes ne soient pleines et que vous soyez dans l'obligation de repartir avec.

Nous vous précisons qu'en aucun cas elle ne servira à limiter le nombre de passages !

Aussi, nous vous rappelons que la limite de 1m<sup>3</sup> par semaine est mis en place pour pouvoir permettre à tous de profiter du service de déchetterie.

En cas de volume exceptionnel il vous suffit de téléphoner au bureau service gestion des déchets 03.26.63.52.61 pour obtenir une autorisation (en vue de travaux dans une maison, un déménagement....).

Pour rappel, le rôle du gardien de déchetterie est d'ouvrir et fermer la déchetterie, contrôler l'accès via les cartes, identifier et indiquer la bonne affectation des déchets, refuser les déchets non admissibles, réceptionner, différencier et stocker les déchets dangereux des ménages, corriger les erreurs éventuelles, suivre le remplissage des bennes.

**Merci de les respecter. Ils sont à votre service mais doivent appliquer le règlement. En cas de problèmes n'hésitez pas à contacter le responsable du service gestion des déchets.**

*Vous pourrez trouver le règlement intérieur de la déchetterie auprès de nos gardiens ou sur le site internet de la Communauté de Communes*

## > Les déchetteries

### Horaires d'ouverture de la déchetterie de Suippes

- Lundi** 14h-18h
- Mardi** 9h - 12h
- Mercredi** 14h - 18h
- Jeudi** 9h-12h
- Vendredi** 9h30 - 15h
- Samedi** 9h - 12h et 14h - 18h

### Les déchets acceptés



SERVICE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES  
CONTACT : [dechets@cc-regiondesuippes.com](mailto:dechets@cc-regiondesuippes.com)

### Horaires d'ouverture de la déchetterie de Sommepey-Tahure

- Mardi** 14h - 16h
- Samedi** 9h - 12h

### Les déchets acceptés



### Horaires d'ouverture des déchetteries de :

#### > Saint-Jean-sur-Tourbe

- Samedi** 13h30 - 15h

#### > Bussy-le-Château

- Samedi** 13h30 - 15h

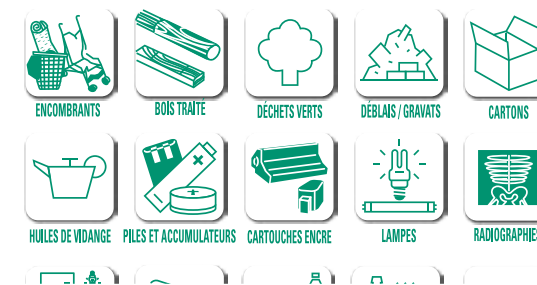
#### > Saint-Hilaire-le-Grand

- Samedi** 10h - 12h

#### > Tilloy-et-Bellay

- Samedi** 15h15 - 16h45

### Les déchets acceptés



Rappel du calendrier de collecte en porte à porte

CALENDRIER DE COLLECTE 2020

Les déchets seront collectés les jours fériés sauf: le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre reportés au samedi qui suit.

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5					1	2									1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30	31																							
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	31																				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30	31																							
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31																						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30																									

Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir !

**SACS JAUNES**  
(Semaines impaires)

Lundi: Suippes  
Mardi: Jonchery-sur-Suippe, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Sommepey-Tahure, Sainte-Marie-à-Py.  
Mercredi: Cuperly, La Chappe, Bussy-le-Château, Saint-Rémy-sur-Bussy, Saint-Hilaire-le-Grand.  
Jeudi: Somme-Suippe, Laval-sur-Tourbe, Somme-Tourbe, La Croix-en-Champagne, Tilloy-et-Bellay, Saint-Jean-sur-Tourbe.

**ORDURES MÉNAGÈRES ET FRACTION FERMENTESCIBLE DES ORDURES MÉNAGÈRES**  
(Semaines paires)

Mardi: Jonchery-sur-Suippe, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Sommepey-Tahure, Sainte-Marie-à-Py.  
Mercredi: Cuperly, La Chappe, Bussy-le-Château, Saint-Rémy-sur-Bussy, Saint-Hilaire-le-Grand.  
Jeudi: Somme-Suippe, Laval-sur-Tourbe, Somme-Tourbe, La Croix-en-Champagne, Tilloy-et-Bellay, Saint-Jean-sur-Tourbe.

\* SAUF POUR SUIPPES RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES VENDREDIS

**Pour la ville de Suippes : ramassage est hebdomadaire, le vendredi.**  
**Pour les autres communes de la Région de Suippes : ramassage intervient tous les 15 jours en alternant la sortie des ordures ménagères les semaines paires et les sacs jaunes les semaines impaires.**

Nous rappelons que la sortie de vos poubelles doit toujours se faire **la veille au soir**. En effet, le prestataire n'est pas tenu de suivre un horaire précis.

Par conséquent, il est vraiment important de respecter la sortie la veille au soir (après 18h00 de préférence) et penser également à rentrer les containers après le passage des agents de collecte dès que possible.

> Les bons réflexes du tri

Dans les sacs jaunes



Dans les sacs noirs



Dans les poubelles marrons à déchets fermentescibles



Dans les points d'apports volontaires



De nombreux points d'apports volontaires (PAV) sont présents dans nos 16 communes. Prochainement, une carte de tous les emplacements des PAV sera mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes. En attendant, retrouvez toutes les informations concernant la gestion des déchets sur : [www.cc-regiondesuippes.com/intercommunalite/competences/environnement/gestion-des-dechets](http://www.cc-regiondesuippes.com/intercommunalite/competences/environnement/gestion-des-dechets)

Service gestion des déchets

15, place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES  
 Tel. : 03 26 63 52 61  
 Courriel : [dechets@cc-regiondesuippes.com](mailto:dechets@cc-regiondesuippes.com)

Infos



La Cheppe : Le sentier pédagogique aux abords de La Noblette en phase d'être achevé.

Suite aux travaux d'effacement du vannage et de l'ancienne pisciculture en 2015, la commune de La Cheppe a souhaité mettre en place un sentier pédagogique aux abords de La Noblette à destination du Grand Public.

Les travaux réalisés par BR ENTREPRISE, sous couvert de l'Office National des Forêts, maître d'œuvre, se terminent. La mise en place de panneaux pédagogiques sera effectuée prochainement. L'ouverture au public est prévue au printemps prochain.

Le coût global du projet s'élève à 80 619 € TTC, il est co-financé par :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : 36 516 € TTC (45.3 %)
- Les fonds FEDER de la Région Grand Est : 27 979.20 € TTC (37.7%)
- La commune de La Cheppe : 16 123.80 € TTC (20%)

## Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion pluriannuel de La Suipe et l'Ain

La Suipe et l'Ain, seules rivières du territoire à ne pas être couvertes par une Déclaration d'Intérêt Général vont bientôt pouvoir être entretenues. Déposée en début d'année aux services de la DDT, la demande d'autorisation a reçu un avis favorable du CODERST (Conseil Départemental d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques). L'enquête publique réalisée cet été a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral légitimant des dépenses publiques sur des parcelles privées a été délivré à la Communauté de Communes le 24 /12 /2019. Ainsi, le programme quinquennal (2020 – 2024) de travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à environ 456 000 € TTC, va pouvoir être mis en œuvre.

## > Rétablissement de la continuité écologique de La Suipe à Suippes

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique de La Suipe à Suippes sont terminés. La libre circulation des espèces piscicoles et le transit sédimentaire sont rétablis conformément aux exigences de la réglementation imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

L'ancien bras de dérivation de La Suipe, transformé en noue, a aujourd'hui vocation à infiltrer les eaux pluviales urbaines.



VANNAGE DE SUIPPES VUE DE L'AVANT TRAVAUX

VANNAGE DE SUIPPES VUE DE L'AVANT TRAVAUX

## > Pas de lingettes dans les toilettes

Produits d'utilisation courante, les lingettes jetées dans les toilettes sont un fléau qui coûte cher à la collectivité et à l'environnement.



ETAT D'UN PANIER DÉGRILLEUR REMPLI CHAQUE SEMAINE PAR DES LINGETTES

Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables ? Même si leur emballage indique qu'elles sont « biodégradables », elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.

Jetées dans les toilettes, **les lingettes bouchent donc les réseaux et les pompes.**

Elles forment progressivement des bouchons compacts qui nécessitent régulièrement les interventions du service assainissement. Elles créent une usure prématurée des équipements, des risques d'inondation ou de débordement et donc de pollution de l'environnement lors d'épisodes pluvieux importants.

Ces dysfonctionnements augmentent le prix de l'assainissement et donc la facture d'eau pour l'utilisateur.

**Voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans les poubelles et/ou dans les déchetteries:**

- **Les objets solides** : cotons tiges, protections hygiéniques, préservatifs, couches, rouleaux de papiers toilettes...
- **Les substances chimiques** : peintures, solvants, diluants, désherbant, hydrocarbures
- **Les huiles et les graisses** : friture, cuisson, huile de vidange.

Les lingettes augmentent considérablement la production de déchets.

Selon une étude de l'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable, en optant de façon régulière pour les lingettes, que ce soit pour l'hygiène personnelle ou l'entretien de la maison, **un ménage peut augmenter la quantité de déchets qu'il produit de +/- 58 kilos par an !**

Cette même étude montre également que nettoyer le sol avec des lingettes plutôt qu'avec un torchon et un détergent tout usage, peut coûter **jusque 15 fois plus cher** (555 euros par an contre 35 euros).



Infos

Service environnement

15, place de l'Hôtel de Ville- 51600 SUIPPES

Tel. 03 26 70 08 60

Courriel: [environnement@cc-regiondesuippes.com](mailto:environnement@cc-regiondesuippes.com)

L'avancée des travaux de la Résidence Pierre Simon



Le projet d'extension de la Résidence Pierre Simon mené par le Centre Intercommunal de l'Action Sociale de la Région de Suippes a commencé fin mars par la construction du bâtiment accueillant 15 lits Alzheimer.

Le clos couvert est terminé, comme le cloisonnement, alors que le plancher chauffant est en cours de réalisation. Les travaux de finition vont commencer très prochainement pour une fin de travaux prévu fin mars/début avril.



TRAVAUX DU CLOS COUVERT

Les deux chambres en bout d'aile existante, les aménagements des chambres accueil famille et de la salle de bain snoezelen seront également terminés fin mars.

La construction du pôle logistique comprenant la blanchisserie, les ateliers, les vestiaires et la chaufferie, est en cours d'achèvement pour le

clos couvert. Les dernières menuiseries viennent d'être posées. Le cloisonnement est en cours de réalisation. L'objectif est un livraison du bâtiment fin mai.



AVANCÉE DES TRAVAUX DES CHAMBRES

La réception des travaux et le passage de la commission de sécurité sont programmés pour juin 2020.

L'aménagement dans la nouvelle structure est prévu pour septembre 2020.

## > L'extension de la Maison de Santé

Le projet d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire portera sur la création de 8 nouveaux bureaux de consultations avec 3 salles d'attentes, d'une salle d'activités polyvalente et des locaux techniques.

Le permis de construire a été délivré le 18 novembre 2020 par le maire de Suippes. L'appel d'offres a permis de retenir l'ensemble des entreprises pour un montant total des travaux de 819 538.35€ HT.

Les travaux qui ont débuté par les terrassements la semaine du 10 au 14 février sont prévus sur une durée de 13 mois.

Tout au long du chantier, une attention toute particulière sera portée à maintenir l'activité des praticiens, limiter les désagréments et conserver le nombre actuel de places de stationnement.



DÉBUT DES TRAVAUX À LA MAISON DE SANTÉ

*Vous êtes praticien ou vous exercez une profession paramédicale et vous souhaitez vous installer sur le territoire de la Communauté de Communes, vous pouvez dès aujourd'hui contacter le service développement économique pour de plus amples renseignements.*



Infos

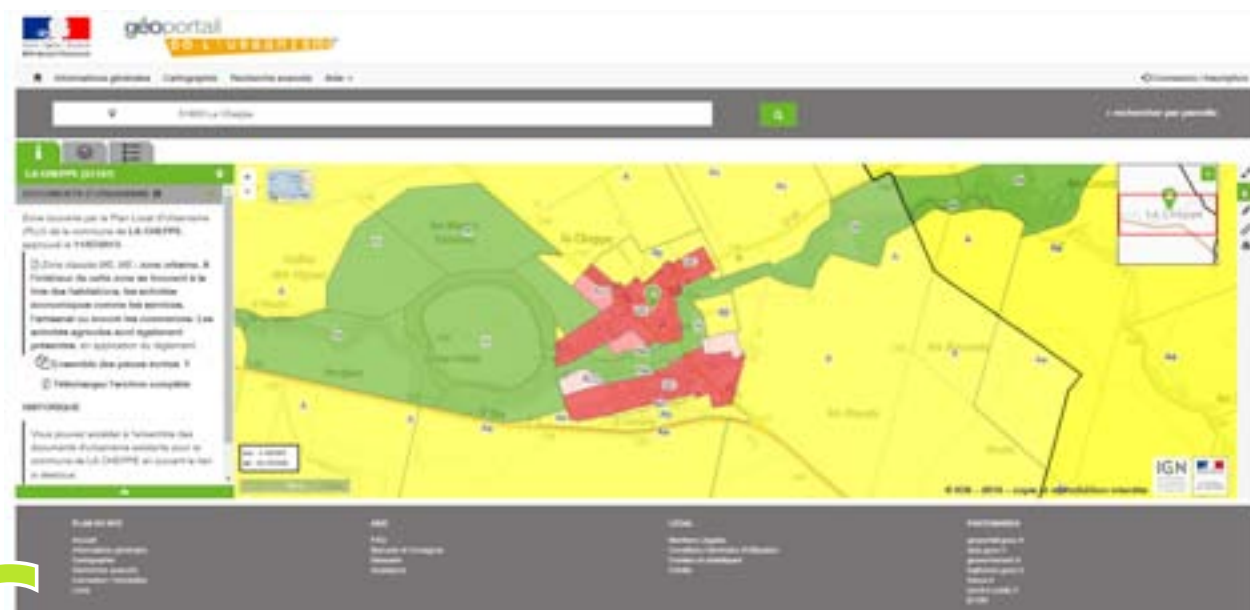
Service Développement Économique

15, place de l'Hôtel de Ville- 51600 SUIPPES

Tel. 03 26 70 63 69

Courriel: [deveco@cc-regiondesuippes.com](mailto:deveco@cc-regiondesuippes.com)

## > Le géoportail de l'urbanisme



CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR WWW.GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR

### Cartes communales et Plans locaux d'urbanisme (PLU) désormais accessibles en un clic.

Grâce à un portail numérique développé par les services de l'État, le Géoportail de l'Urbanisme (GPU), vous pouvez désormais consulter le PLU ou la carte communale de votre commune depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

Accessible via le lien <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>, ce nouvel outil a pour but de mettre le maximum d'informations réglementaires à disposition du grand public, des élus, des particuliers et des professionnels de l'immobilier, de l'urbanisme, du foncier... Il permet à toute personne de consulter 24h/24 les documents et de les éditer gratuitement et librement.

La publication du document d'urbanisme (PLU, SPR, SCOT) sur le GPU est une obligation réglementaire pour les collectivités, qui devaient y déposer leur document d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. A terme, l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire national qui y seront consultables. Les 16 documents de la Communauté de communes le sont déjà, dans l'attente du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, toujours en cours d'élaboration.

### Chacun peut dès à présent :

- Consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et pièces écrites).
- Afficher en superposition des couches d'information (fond cadastral, photo aérienne, etc.)
- Zoomer, faire apparaître et interroger le zonage ainsi que les prescriptions qui s'appliquent sur le territoire visualisé.
- Télécharger les données géographiques (zonages, etc.) et littérales (règlement au format pdf).
- Localiser précisément un terrain (recherche à la parcelle ou zoom de la cartographie).
- Créer et diffuser sa propre carte, via notamment des outils de dessin.

Rendez-vous sur :  
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



### Les animations et activités du RAM

Depuis de Janvier 2020, les animations à Saint-Hilaire-le-Grand se déroulent le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, hors vacances scolaires, dans les locaux de l'accueil périscolaire. Les activités d'éveil, dans les autres lieux, restent inchangées :

- Chaque mardi et chaque vendredi, au centre culturel et associatif Jean Huguin, à **Suippes**.
- Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, à **La Cheppe**, dans la salle des fêtes de la commune.
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, à **Sommepy-Tahure**, dans la salle de l'accueil périscolaire, annexe à l'école.

Pour toute participation vous devez vous inscrire auprès de l'animatrice du RAM. Les animations ont lieu de 9H00 à 11H30.



Vous souhaitez des informations sur le fonctionnement et les activités du RAM? Vous pouvez consulter la page du Relais Assistants Maternels sur le site de la communauté de communes de la Région de Suippes.

Vous y trouverez le planning mensuel des animations, les documents à compléter pour s'y inscrire, des informations à destination des parents employeurs et des assistantes maternelles.

Infos

### Relais Assistants Maternels

Centre Culturel et Associatif Jean Huguin  
9 rue Saint Cloud - 51600 SUIPPES  
Tel. 03 26 63 54 50 / 06 07 13 87 38  
Courriel : [ram@cc-regiondesuippes.com](mailto:ram@cc-regiondesuippes.com)

# > La réforme des aides au logement



À compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, de nouvelles règles de calcul doivent s'appliquer aux bénéficiaires d'une aide au logement.

## > Quelles sont les nouvelles règles de calcul ?

Les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiales (ALF) et allocations de logement sociales (ALS) ne seront plus calculées sur la base des revenus de l'année n-2, mais sur la base des ressources des douze derniers mois glissants.

Leur montant sera actualisé tous les trimestres et non plus une fois par an en janvier.

Par exemple, au 1<sup>er</sup> avril prochain, ce seront les revenus d'avril 2019 à mars 2020 qui seront pris en compte, au 1<sup>er</sup> juillet, ceux de juillet 2019 à juin 2020.

Pour savoir si les nouvelles règles de calcul auront un impact sur le montant de votre aide au logement, la Caisse d'allocations familiales (CAF) a mis en ligne depuis le 9 décembre dernier un simulateur.

## > Sera-t-il nécessaire d'actualiser vos ressources à chaque trimestre ?

Non, grâce à l'instauration du prélèvement de l'impôt à la source, les CAF pourront récupérer auprès des services fiscaux les montants de salaires, les autres revenus de remplacement (allocations chômage, pensions de retraite...) déclarés chaque mois par les employeurs ou organismes et actualiser automatiquement les droits des allocataires.

Les changements de situation (mariage, déménagement, naissance...) devront en revanche toujours être signalés.

Outre les ressources, le calcul de l'aide prend en compte la composition du foyer (nombre d'enfants, de personnes à charge), la localisation du logement, le montant du loyer.

## > La date de versement change-t-elle ?

Non, le versement reste mensuel et à date fixe :

- Le 25 du mois pour allocataires en HLM.
- Le 5 du mois pour les autres.

## > Retour sur... « Jeu (je) repasse mon code »

Le 5 novembre dernier, la Médiathèque, en partenariat avec le CLIC des Sources et la Maison de services au public, organisait une séance d'entraînement sur le Code de la Route.

Damien, de l'auto-école MIREILLE de Suippes animait cet examen fictif. Une série de 40 questions était proposée aux participants de tous âges et une correction s'en suivait afin d'expliquer les règles de circulation et comprendre les inexactitudes des réponses.

A l'issue de cet après-midi, sur les 15 participants, aucun n'aurait été admis. Les candidats oscillaient entre 10 et 18 fautes, alors que l'examen exige de ne pas excéder les 5 erreurs.

Pourtant l'assemblée était constituée de titulaires du permis depuis de nombreuses années. Les règles de conduite évoluent et le résultat obtenu, démontre la nécessité de proposer des séances



de révision en toute convivialité.

L'après-midi fût riche en enseignements et les inscrits sont repartis, avec leur permis de conduire, le sourire aux lèvres !!!

### Les bureaux de l'auto-école sont ouverts :

\*Le mardi de 17h30 à 19h30

\*Le mercredi de 14h30 à 19h30

\*Le jeudi de 17h30 à 19h30

\*Le vendredi de 9h00 à 12h00  
et de 17h30 à 19h30

\*Le samedi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00

Tél.: 03 26 64 53 16

## La complémentaire santé solidaire

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) fusionnent pour devenir une aide unique : la Complémentaire Santé Solidaire.

Tout comme les personnes éligibles à la **CMU-C** ou à l'**ACS**, il faut respecter certaines conditions d'attribution liées aux ressources du demandeur. En fonction, la **Complémentaire Santé Solidaire** sera avec ou sans participation financière mensuelle.

- Les personnes disposant de ressources inférieures à 745 euros par mois bénéficieront **gratuitement** de la Complémentaire Santé Solidaire (comme c'était le cas pour la CMU-C).

- Les personnes ayant des ressources comprises entre 746 euros et 1007 euros par mois pourront bénéficier de la complémentaire santé solidaire contre **une participation financière** en fonction de leur âge s'échelonnant de 8 à 30 euros.



Le contrat santé ne s'ouvrira qu'à réception du bulletin d'adhésion et du mandat de prélèvement SEPA.

Après deux cotisations mensuelles impayées, le contrat complémentaire santé sera suspendu et il faudra reconstituer une demande.

Les schémas ci-dessous vous présentent le circuit pour faire votre demande au sein de la CPAM. Si vous relevez du régime MSA ou d'un autre régime, ce circuit est identique, vous devrez toutefois adresser votre dossier à votre régime d'appartenance.



## Consultez un avocat

La MSAP, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Marne, propose des consultations gratuites d'avocats sur Suippes.

Les consultations sur rendez-vous se dérouleront : **le mardi 10 mars, le mardi 24 mars, le mardi 7 avril, le mardi 12 mai et le mardi 2 juin de 14h à 17h.**

Le planning pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 vous sera communiqué ultérieurement.

Les permanences d'une durée de 30 minutes sont confidentielles et gratuites. L'heure de passage sera fixée par la responsable de la MSAP, Madame DOLLEANS qui vous devez vous rapprocher pour avoir un créneau au 03 26 63 54 49.

Infos

Maison de Services au Public :

Centre Culturel et Associatif Jean Huguin

9 rue Saint Cloud - 51600 SUIPPES

Tel. 03 26 63 54 49

Courriel : [msap@cc-regiondesuippes.com](mailto:msap@cc-regiondesuippes.com)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



## > Les animations du printemps

À la Médiathèque, programme bien-être !  
Les animations à la Médiathèque font du bien! Si, si, la preuve !



● **Manon Mode, sophrologue**, propose aux adultes, **une découverte de la sophrologie** avec une séance **le mardi 17 mars 17h30 à 19h**.

● **Une conférence et soirée découverte de l'hypnose** le vendredi 3 avril à 18h :

L'hypnose fascine mais peut faire peur. Pour quoi? Comment? Pour qui? Vous découvrirez les grands principes de l'hypnose et comment se déroule une séance d'hypnose.



● **Rencontre avec «L'Astucier»**, artisan producteur (local) de savons, qui réalise des cosmétiques et savons naturels, avec des huiles de grande qualité issue de l'agriculture biologique. **Venez découvrir toute sa gamme et les bienfaits de ses produits, le vendredi 27 mars 15h30 à 17h30.**

● Pour embellir votre intérieur ou votre jardin, **le troc aux plantes** est l'occasion d'échanger gratuitement boutures, plants, graines et semis. **La médiathèque s'associe avec le Jolivet, le samedi 2 mai au matin.**

> Mais la Médiathèque est aussi au top du numérique!



● **Animaton multimédia «réalité virtuelle»** Mercredi 22 avril de 15h30 à 17h30.

Pour vivre de nouvelles sensations et s'immerger dans des mondes surprenants, venez expérimenter des casques de réalité virtuelle! *Une initiation accessible à tous!*

*Toutes les animations proposées par la médiathèque sont sur inscription. Retrouvez toutes les animations, expositions et nouveautés de la Médiathèque sur notre site internet [www.mediathequelapasserelle.com](http://www.mediathequelapasserelle.com)*

**Infos**  
Médiathèque La Passerelle :  
Centre Associatif et Culturel Jean Huguin  
9 rue Saint Cloud - 51600 SUIPPES  
Tel. 03 26 63 52 63  
Courriel : [mediatheque@cc-regiondesuippes.com](mailto:mediatheque@cc-regiondesuippes.com)  
[www.mediathequelapasserelle.com](http://www.mediathequelapasserelle.com)



Marne  
14-18

C'est parti pour une nouvelle saison

**Le Centre d'Interprétation Marne 14-18 a rouvert ses portes depuis le 1<sup>er</sup> février. Au programme cette année : une exposition à venir sur le retour du soldat, une conférence et une animation originale pour la Nuit Européenne des Musées le 16 mai.**

En attendant le programme complet, nous vous rappelons **nos rendez-vous récurrents** :

- Chaque **1<sup>er</sup> dimanche du mois**, vous pouvez profiter **gratuitement** des lieux.
- **Une animation enquête** pour les enfants sera proposée un mercredi pendant les vacances de printemps. **(3€ par enfant – sur inscription uniquement)**
- Si votre enfant cherche un lieu insolite pour son anniversaire, nous vous proposons «**Fête ton anniversaire au musée**». Pendant 1h30, en compagnie d'un membre de notre équipe, les enfants participent à un jeu enquête dans le musée, puis nous mettons à votre disposition **une salle pour le goûter d'anniversaire**. **(Tarif 4€50 par enfant, goûter non fourni)**



> Horaires de février à juin :

Ouvert du mardi au dimanche de 13h à 18h  
Nouveau tarif réduit pour les militaires : 4€50 par personne

**Infos**  
Marne 14-18 :  
4 ruelle Bayard - 51600 SUIPPES  
Tel. 03 26 68 24 09  
Courriel : [contact@marne14-18.fr](mailto:contact@marne14-18.fr)  
[www.marne14-18.fr](http://www.marne14-18.fr)

## > Les premiers « Jeux Olym'Suippes » se préparent



Un grand événement sportif se prépare à Suippes : le 6 juin prochain seront organisés les premiers «Jeux Olym'Suippes», une journée multi-sports où vingt équipes s'affronteront sur différents terrains. Les bénéfices de cette journée seront reversés à l'UNICEF.

**Le comité d'organisation s'est réuni le 21 janvier dernier pour préparer les contours de cette journée sportive exceptionnelle.**

**20 équipes de 5 membres** vont se confronter à travers 8 épreuves :

**4 épreuves le matin à la piscine de Suippes :**

- Une épreuve de tir sur cible au toboggan ;
- Un relais surf en largeur ;
- Une course sur l'eau ;
- Un parcours de relais sur une structure gonflable.

**et 4 épreuves l'après-midi à l'extérieur :**

- Du tir à l'arc ;
- Un lancer de Vortex sur cible ;
- Une course d'orientation ;
- Un parcours d'obstacles.

De nombreuses animations seront mises en place pour le public venu soutenir leur équipe, ainsi qu'une restauration sur place.

**Si vous voulez toucher les toits de l'Olympe et participer aux épreuves, ou alors participer à cet événement en tant que bénévole, n'hésitez pas à contacter la piscine de Suippes pour connaître les modalités d'inscription.**



LE COMITÉ D'ORGANISATION LE 21 JANVIER DERNIER

**Soirée détente et bien-être à la Piscine intercommunale de Suippes mardi 31 mars, de 20h à 22h.**



Dans une ambiance zen et une eau chauffée à 31°, venez profiter de cette soirée détente.

Les kinésithérapeutes de Suippes et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Reims seront aux petits soins pour vous.

Manon MODE sera présente pour prodiguer des séances de sophrologie. Elle sera accompagnée d'Ingrid JARJOT et Katia MARCEAUX réflexologue, ainsi que de Maud HOLOGNE, esthéticienne.

**Tarif unique 7€50 / Adultes uniquement**  
**Infos et réservations auprès de l'accueil de la Piscine.**

**Piscine intercommunale**

Avenue de Sainte-Ménéould - 51600 SUIPPES

Tel. 03 26 68 40 02

Courriel : [piscine@cc-regiondesuippes.com](mailto:piscine@cc-regiondesuippes.com)

[www.piscinedesuippes.fr](http://www.piscinedesuippes.fr)

Infos

## > La fête du mouton à Sommepey-Tahure

Le 31 mai 2020, l'association de la fête du Mouton et tous les partenaires de la filière ovine de la région Grand Est ouvriront à Sommepey-Tahure, les portes de la 9<sup>ème</sup> exposition thématique sur le mouton.

**Une fête surprenante, une rencontre ville/campagne, un événement audacieux pour parler des enjeux de l'élevage du mouton, du patrimoine rural, artisanal et agricole.**

Cette fête est un rendez-vous régional exceptionnel, qui invitera consommateurs et producteurs à participer à un grand voyage autour de **la production agricole, ovine, du tourisme vert, du monde rural, artisanal, du terroir, de l'environnement, les déchets, de l'écologie, de la biodiversité et de la culture.**

- Valoriser les associations locales
- Faire découvrir notre village
- Valoriser la gastronomie du producteur au consommateur

Les stands

**Stands proposés par les professionnels de la filière ovine.** L'élevage, les différentes races ovines, démonstrations de tonte, l'échographie, la laine, les chiens de Berger.....

Les produits de notre région

**Stands de ventes des produits du terroir, artisans..**

L'artisanat et les vieux métiers

Ils sont présentés sur la fête : **l'agriculture, les machines agricoles, les technologies, les métiers anciens** et bien d'autres choses encore.

Expliquer la chasse

Représenter **les chasseurs du département et de la région.** Mener des actions de prévention face aux dégâts de gibier.

La restauration

C'est un temps fort de la journée. **Un repas gastronomique ou de la restauration rapide, 100% mouton.**

Les animations

**Fanfare, Groupes Folkloriques, Animations, Pôle jeux enfants.**



Cette fête du mouton 2020 est avant tout rythmée par :

- des rencontres
- des échanges
- des dialogues
- de la convivialité
- des découvertes
- et l'occasion de se faire plaisir ...

### > Festival Choeurs en Campagne

Les 24, 25 et 26 avril, la Soppia en partenariat avec la Communauté de Communes organise son premier festival de chant choral.

**3 concerts dans 3 églises :**

- Vendredi 24 avril à 20h30 à Cuperly.
- Samedi 25 avril à 20h30 à Souain-Perthes-lès-Hurlus.
- Dimanche 26 avril à 17h à Saint-Remy-sur-Bussy.



## Séance du 13 juin 2019

- Adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne.
- Tableau de l'effectif - Suppression de postes.
- Tableau de l'effectif - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> Classe et d'un ingénieur.
- Tableau de l'effectif - Création d'un emploi saisonnier pour le Centre d'interprétation Marne 14-18.
- Décision modificative N°1 - Budget Principal.
- Demande de subvention exceptionnelle Ecole de Musique.
- Revalorisation des frais de déplacement des agents publics.
- Fixation des nouveaux tarifs piscine et Centre D'Interprétation Marne 14/18.
- Fixation de loyer sur les cellules artisanales N°18 et N°20, Village Artisanal, Zone de La Louvière, à Suippes.

## Séance du 27 juin 2019

- Avenant pour la continuité écologique.
- Droit de préemption sur l'acquisition de la parcelle Zd 56 voie de Châlons à Suippes.
- Décision modificative N°2 - Budget principal.
- Décision modificative N° 1 - Budget annexe assainissement.
- Demande de subvention Climaxion.
- Préemption sur la parcelle ZE 64 Et ZE 67 lieu-dit Agnet, route de Reims à Suippes, soumise au droit de préemption urbain (DPU).
- Acquisition d'un bien situé lieu-dit «Cité L'épine», Parcelles AI 69, AI 29 Et AI 30.
- Décision modificative N°3 - Budget principal.
- Garantie avec contrat de prêt (PLS - CPLS).
- Garantie avec contrat de prêt (Phare).
- Création d'un contrat d'apprentissage.

## Séance du 26 septembre 2019

- Budget annexe assainissement admission en non-valeur.
- Adhésion mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA).
- Création d'un contrat d'apprentissage.
- Création de L'agence de développement économique de la Marne (ADE).

## Séance du 7 novembre 2019

- Avenant N°1 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif.
- Avenant N°1 au Contrat d'affermage du service d'eau potable.
- Modification des statuts du Smavas.
- Demandes de subventions à l'agence de l'eau Seine Normandie et au Conseil Départemental de La Marne pour les études et travaux d'extension et mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de la commune de Sommepy Tahure.
- Convention avec la Saur pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau à la Piscine Intercommunale de Suippes.
- Modification de la constitution de la régie d'avance.
- Subvention d'équipement de L'EHPAD RPS.

- DM N° 2 Budget annexe assainissement.
- DM N° 4 Budget principal.
- Admission en créance éteinte-budget annexe transports scolaires.
- Création d'un budget annexe - Gestion des déchets.
- Emprunt à court terme budgétaire de 228 000 €.
- Signature d'un protocole d'accord avec le Cential (51<sup>ème</sup> RI) relatif aux modalités d'exécution des activités «drone» des services de la Communauté de Communes.
- Proposition d'un périmètre délimité des abords (PDA) à Sommepy-Tahure.
- Versement des voiries et espaces communs de la zone d'activité de la Louvière au domaine public.
- Reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Suippes sur le périmètre des zones d'activité économique à La Communauté De Communes.
- Fixation de loyer sur les cellules artisanales N° 22 Et N° 24, Village Artisanal, Zone de la Louvière, à Suippes.

## Séance du 12 décembre 2019

- Modalités de dissolution du Syndicat mixte Geoter.
- Gestion des déchets : vote du budget 2020.
- Gestion des déchets : création de postes.
- Gestion des déchets : adoption du règlement intérieur des déchetteries et du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Adhésion au SYVALOM.
- Convention avec le SYVALOM.
- Protocole relatif à la fin de la délégation du service d'eau potable.
- Demande de subvention pour la création d'un poste animateur du contrat eau et territoire.
- Création du budget annexe d'aménagement de la zone industrielle voie de Châlons à Suippes.
- Subvention d'équilibre - Budget annexe Relais Assistante Maternelle du CIAS (RAM).
- Décision modificative N°5 du budget principal.
- DETR 2020.
- Acceptation versement Geoter.
- Acquisition de la parcelle AO 85, place Marin La Meslée à Suippes.
- Maison France Services : Création d'un poste adjoint administratif.
- Rectification d'une erreur matérielle – Modification de la délibération N°2019\_81.

## Séance du 30 janvier 2020

- Débat d'orientation budgétaire 2020 - Budget principal.
- Débat d'orientation budgétaire 2020 - Budgets annexes.
- Convention entre la Communauté de Communes et le SIABAVES pour la gestion de la Rivière Py.
- Demandes de subventions



## > Le 132<sup>ème</sup> BCAT devient le 132<sup>ème</sup> RIC

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le 132<sup>ème</sup> a célébré un événement rare dans la vie d'un corps de troupe. Le 132<sup>ème</sup> bataillon cynophile de l'armée de Terre est, en effet, devenu le 132<sup>ème</sup> régiment d'infanterie cynotechnique. Cette nouvelle appellation vient reconnaître la place pleine et entière des cynotechniciens du 132<sup>ème</sup> dans le combat interarmes et le programme Scorpion.

Accompagné du président de l'amicale des anciens du 132<sup>ème</sup>, le colonel Reynaud, chef de corps, a ainsi dévoilé le nouveau nom du 132<sup>ème</sup> à l'entrée de la Ferme du Piémont en présence du général Veitch, général adjoint des opérations de la 1<sup>ère</sup> Division.



CÉRÉMONIE DU CHANGEMENT D'APPELLATION DU 132<sup>ème</sup> RIC



> Le 132<sup>ème</sup> RIC a accueilli jeudi 20 février la Ministre des Armées, Florence Parly.

Sa venue fût l'occasion d'inaugurer le nouveau Bâtiment de Mise en Conditions Cynotechnique (BMCC) qui permettra d'améliorer les conditions d'entraînement des maîtres-chien et de leurs canidés.

Son passage a aussi été marqué par la décoration de Malaf, un canidé récompensé de la médaille de la protection militaire du territoire.

**Samedi 7 mars :**

- LE SPORT, ÇA ME DIT ET VOUS ? À SUIPPES.

**Mercredi 11 mars après-midi :**

- JEUX EN RÉSEAUX À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Samedi 14 mars à 12h :**

- REPAS DES AÎNÉS À CUPERLY.

**Dimanche 15 mars à 14h :**

- JEUX DE SOCIÉTÉ À SOMMEPY-TAHURE.

**Mardi 17 mars de 17h30 à 19h :**

- DÉCOUVERTE DE LA SOPHROLOGIE AVEC MANON MODE, SOPHROLOGUE, À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Mercredi 25 mars :**

- LES BIDOUILLES, ATELIERS CRÉATIFS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Samedi 28 mars :**

- SAMEDI ON JOUE À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Vendredi 3 avril à 18h :**

- CONFÉRENCE ET SOIRÉE DÉCOUVERTE DE L'HYPNOSE À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Samedi 4 avril :**

- LE SPORT, ÇA ME DIT ET VOUS ? À SUIPPES.

**Lundi 13 avril :**

- CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES À CUPERLY.

**Mercredi 15 avril :**

- LES BIDOUILLES, ATELIERS CRÉATIFS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Dimanche 19 avril à 14h :**

- JEUX DE SOCIÉTÉ À SOMMEPY-TAHURE.

**Mercredi 22 avril :**

- ANIMATION MULTIMÉDIA «RÉALITÉ VIRTUELLE» À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**24, 25, 26 avril :**

- FESTIVALS CHOEURS EN CAMPAGNE AUX ÉGLISES DE CUPERLY LE 24, SOUAIN LE 25 ET SAINT-REMY-SUR-BUSSY LE 26 AVRIL.

**Samedi 25 avril :**

- SAMEDI ON JOUE À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Mercredi 29 avril :**

- LA PTITE BOBINE, SÉANCE DE CINEMA POUR LES PLUS DE 4 ANS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Samedi 2 mai en matinée :**

- TROC AUX PLANTES À SUIPPES.

**Samedi 2 mai :**

- LE SPORT, ÇA ME DIT ET VOUS ? À SUIPPES.

**Mercredi 6 mai :**

- LES BIDOUILLES, ATELIERS CRÉATIFS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Samedi 16 mai :**

- NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES AU CENTRE D'INTERPRÉTATION MARNE 14-18.

**Dimanche 17 mai à 14h :**

- CHALLENGE SPORTIF À CUPERLY.

**Dimanche 17 mai à 14h :**

- JEUX DE SOCIÉTÉ À SOMMEPY-TAHURE.

**Samedi 23 mai :**

- SAMEDI ON JOUE À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Mercredi 27 mai :**

- LES BIDOUILLES, ATELIERS CRÉATIFS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Dimanche 31 mai :**

- FÊTE DU MOUTON À SOMMEPY-TAHURE.

**Samedi 6 juin :**

- LE SPORT, ÇA ME DIT ET VOUS ? À SUIPPES.

**Samedi 13 et dimanche 14 juin :**

- FÊTE COMMUNALE À CUPERLY.

**Mercredi 17 juin :**

- LES BIDOUILLES, ATELIERS CRÉATIFS À LA MÉDIATHÈQUE DE SUIPPES.

**Dimanche 21 juin à 14h :**

- JEUX DE SOCIÉTÉ À SOMMEPY-TAHURE.

1<sup>ERE</sup>  
EDITION

# FESTIVAL DE CHANT CHORAL

24  
25  
26 | AVRIL  
2020



3 CONCERTS  
3 EGLISES

VENDREDI 24 AVRIL à 20H30 à CUPERLY  
SAMEDI 25 AVRIL à 20H30 à SOUAIN  
DIMANCHE 26 AVRIL à 17H à ST REMY/BUSSY

Organisé par la Sopria et  
la Communauté de Communes de la Région de Suippes  
en partenariat avec France Bleu Champagne-Ardenne

